



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 14 mars 2013
pc-cp/docs 2013/pc-cp(2013)4f

PC-CP (2013) 4

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

3^e réunion plénière

Strasbourg, 6-8 mars 2013

RAPPORT SOMMAIRE

**Document établi par la Direction Générale
Droits de l'homme et Etat de droit**

Résumé général

La plénière du PC-CP :

- a pris note des informations fournies par le Secrétariat au sujet des décisions et des activités du CDPC et de ses organes subordonnés relatives à son domaine de compétence ;
- a pris note de l'exposé du professeur Ton Liefwaard sur la violence dans les lieux de détention pour mineurs, a débattu de la question et a décidé qu'il était indispensable d'étudier plus en profondeur les causes de cette violence, aussi bien dans la société qu'en milieu fermé, et les moyens d'y remédier. Il a convenu de porter la question à l'attention du CDPC, en vue de consacrer à l'avenir d'éventuels travaux à ce sujet ;
- a pris note du séminaire organisé par l'APES, auquel ont pris part les membres du Groupe de travail du PC-CP, « Le sport dans les prisons » (Strasbourg, 5 mars 2013) et de la conférence prévue en 2014 sur le même sujet et a convenu de poursuivre la coopération avec l'APES dans ce domaine ;
- à la suite des instructions données lors de la session plénière du CDPC en décembre 2012, le PC-CP et le PC-OC Mod ont débattu conjointement dans le cadre d'une table ronde des questions transfrontalières relatives à la surveillance électronique. Cette discussion a confirmé qu'il n'existait pour l'instant en Europe aucun accord bilatéral ni réglementation particulière applicable à la localisation transfrontalière des prévenus ou des auteurs d'infraction par surveillance électronique ou à la mise en commun des données en la matière. Les deux comités ont jugé par conséquent prématuré à ce stade de régler au niveau du Conseil de l'Europe ces situations éventuelles ;
- a examiné les conclusions de la 17^e CDAP (Rome, 2012) et les informations communiquées par la délégation italienne au sujet des suites données par l'Italie. Le comité a convenu que la surpopulation demeurait un problème prioritaire. Il a par ailleurs convenu de la nécessité de poursuivre et d'élargir le dialogue et la coopération entre les services pénitentiaires et les services de probation, d'une part, et les magistrats, d'autre part, afin d'améliorer les politiques de détermination et d'exécution des peines en matière pénale ;
- a révisé le projet de recommandation sur la surveillance électronique et son projet de commentaire et les a transmis au CDPC pour examen et instructions supplémentaires, si besoin est ;
- a examiné les statistiques SPACE I et SPACE II pour 2011, ainsi que certaines réponses données par les correspondants nationaux, et a décidé d'accorder une semaine supplémentaire aux délégations pour leur permettre d'envoyer leurs commentaires finaux et des informations aux experts scientifiques, afin qu'ils puissent finaliser les rapports en temps utile ;
- a pris note des conclusions de la première réunion du Groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD) et a estimé que les travaux du comité devaient prendre en compte non seulement les auteurs d'infraction, mais également les prévenus, conformément à son mandat ;
- a examiné le contenu et l'organisation générale de la 18^e CDAP (2013) et a convenu de consacrer une journée de cette conférence à une réunion avec les juges et les procureurs (voir le cinquième point ci-dessus). Plusieurs sujets possibles ont été proposés pour cette conférence : améliorer la mise en œuvre des recommandations pertinentes du CM, à commencer par la Recommandation (99) 22 concernant le surpeuplement des prisons ; porter remède à la violence et aux délinquants dangereux en prison, ainsi qu'aux délinquants dangereux probationnaires. Le PC-CP a décidé de poursuivre l'examen du contenu et de l'organisation générale de la 18^e CDAP lors de sa prochaine réunion ;
- a décidé, faute de temps, de reporter à sa prochaine réunion l'examen du point consacré à la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres en matière pénitentiaire.

1. Le Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 3^e réunion plénière à Strasbourg du 6 au 8 mars 2012 sous la présidence de M. André Vallotton. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe II au présent rapport.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est adopté (voir Annexe I).

II. Rapport sommaire de la dernière réunion du Groupe de travail du PC-CP [Doc. PC-CP (2012) 16]

3. Le PC-CP examine le rapport sommaire de la dernière réunion du Groupe de travail du PC-CP, lequel ne donne pas lieu à commentaires.

III. Points pour information

4. M. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG Droits de l'homme et État de droit, salue les participants et souligne que les travaux menés par le Conseil de l'Europe en matière pénitentiaire sont en constante augmentation. Il se félicite du dialogue établi avec les juges et les procureurs lors de la 17^e CDAP (Rome, 2012) et souligne que ce dialogue doit être poursuivi pour réduire la surpopulation carcérale. Il salue également la coopération avec l'APES à l'occasion de la tenue du séminaire sur « Le sport dans les prisons européennes » (voir également le point IV ci-dessous).
5. M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal et Secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) donne des informations sur les dernières activités et décisions du CDPC, et plus précisément sur celles qui concernent le domaine de compétence du PC-CP. Il indique que, dans le cadre des suites à donner à la résolution adoptée lors de la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Vienne, 2011), le CDPC a décidé qu'aucune mesure particulière n'était nécessaire à propos de la question de la violence urbaine et de la participation des jeunes à ces actes, qu'ils en soient les victimes ou les auteurs, en dehors de la collecte des données relatives aux normes et aux meilleurs usages en vigueur dans les États membres du Conseil de l'Europe.
6. M. Chiaromonte précise également que les travaux sur les délinquants dangereux ont débuté (la première réunion du PC-GR-DD a eu lieu en décembre 2012) et que, conformément à son mandat, le groupe devrait présenter un projet de recommandation sur le sujet d'ici à la fin 2013 (voir également le point XII ci-dessous).

IV. Séminaire de l'APES sur le sport dans les prisons organisé sous les auspices de la présidence andorrane (5 mars 2013)

7. Les membres du Groupe de travail du PC-CP qui ont assisté au séminaire, ainsi que le Secrétariat de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) qui a organisé cet événement, informent les participants des débats et des conclusions auxquels il a donné lieu. Le Secrétariat de l'APES remercie les représentants du PC-CP pour leur contribution au séminaire et à ses conclusions et renouvelle l'invitation à poursuivre cette coopération en vue de la préparation et de la tenue de la conférence de 2014 sur ce thème (le séminaire achevé s'inscrivait dans le cadre de cette préparation). Cette conférence pourrait déboucher sur l'élaboration et la diffusion à une large échelle d'un manuel portant sur les meilleures pratiques de l'utilisation du sport dans les prisons.
8. Les participants du PC-CP soulignent que le sport est une composante capitale du processus de normalisation et de préparation à la libération des détenus et qu'il constitue un facteur déterminant d'amélioration de l'état de santé et de prévention des effets négatifs de l'incarcération. Ils précisent également à cet égard que le sport a un effet de (re)socialisation considérable et qu'il améliore la sécurité dynamique et atténue la violence en prison. Ils examinent également la situation des détenus handicapés et âgés et leurs besoins d'activités sportives adaptées. La question de l'architecture carcérale adaptée est également abordée. Ils soulignent enfin les avantages de la participation des détenus à la prise des décisions relatives au sport et aux autres activités.
9. Le Secrétariat de l'APES indique qu'en préparation de la conférence un questionnaire sera établi et envoyé aux fédérations sportives nationales, aux clubs locaux et autres structures pertinentes et que le projet de questionnaire sera transmis au PC-CP pour d'éventuels commentaires.

V. Surveillance électronique

10. Le PC-CP examine le projet de recommandation et son projet de commentaire, tels qu'établis par les experts scientifiques, le Président et le Secrétariat. Les participants approuvent les définitions données par le texte et ajoutent les définitions du prévenu et de l'auteur d'infraction. Ils conviennent du fait que l'utilisation de la surveillance électronique présente trois risques principaux : l'élargissement de son champ d'application, c'est-à-dire son application à des infractions ou à des auteurs d'infraction pour lesquels elle ne devrait pas être applicable ; son caractère de plus en plus intrusif dans la vie privée des prévenus, des auteurs d'infraction, de leurs familles et des tiers ; et le rôle croissant joué dans ce domaine par des sociétés de services commerciales.
11. Le PC-CP approuve les principes fondamentaux, auxquels il apporte quelques légères modifications. La partie consacrée aux questions éthiques est divisée en deux parties distinctes : les questions éthiques et la protection des données.
12. Le débat aborde la question de l'utilisation de la surveillance électronique comme une sanction ou mesure autonome. Certaines délégations estiment qu'elle n'est jamais utilisée comme une mesure autonome, car il s'agit d'un outil destiné à l'exécution d'une sanction ou d'une mesure visant à restreindre la liberté d'un prévenu ou d'un auteur d'infraction. D'autres soulignent qu'elle peut être efficace lorsqu'elle est utilisée comme une mesure autonome, par exemple pour écarter certains supporters de football pendant des matches importants. D'autres encore soutiennent que, pour qu'elle produise des effets durables sur la délinquance, elle doit être associée à d'autres interventions destinées à aider l'intéressé à renoncer à la criminalité. Les délégations indiquent par ailleurs que ce principe figure déjà dans les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation (règles 57 et 58). Afin de prendre en compte toutes ces préoccupations, la disposition est modifiée en conséquence.
13. La discussion traite également de la disposition consacrée à l'inspection et à la surveillance indépendante. Certaines délégations estiment qu'une inspection administrative est suffisante, d'autres considèrent qu'un monitoring indépendant est essentiel dès lors que des intérêts commerciaux et la question de la protection des données sont en jeu.
14. Le projet de commentaire est examiné et les participants conviennent que les experts scientifiques pousseront la réflexion plus loin et rendront compte de certaines questions abordées au cours de la réunion.
15. Le représentant de la CEP indique aux participants qu'un questionnaire a été adressé aux membres de la CEP en préparation d'une conférence qui s'est tenue en 2012 et les informe des conclusions établies à partir des réponses obtenues. Les participants décident de renvoyer le questionnaire à l'ensemble des 47 États membres, afin d'obtenir des données plus représentatives de la situation de la surveillance électronique partout en Europe. Il décide d'ajouter deux questions : pour quelle raison un pays choisit-il de ne pas mettre en place de surveillance électronique (ce qui est le cas dans certains d'entre eux) et comment la question de la protection des données est-elle réglementée ? Mike Nellis, expert scientifique, analysera les réponses. Le rapport sera prêt d'ici à la fin octobre 2013 et pourra être joint en complément du commentaire au projet de recommandation.

VI. La violence dans les établissements pour mineurs

16. A la suite des préoccupations exprimées lors de la 16^e CDAP (Strasbourg, 2011) au sujet de la violence dans les lieux de détention pour mineurs, le professeur Ton Liefwaard, expert des Nations Unies dans le domaine de la violence au sein du système judiciaire pour mineurs, présente un exposé sur le sujet. Il souligne que la plupart des cas de violence auxquels participent des mineurs surviennent lorsque ceux-ci sont privés de liberté pour diverses raisons (par suite d'une procédure et d'une décision administratives, civiles ou pénales). À cet égard, il est primordial de conserver des dossiers individuels pour chaque mineur, sans se limiter aux dossiers médicaux, comme le recommandent les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures. Il importe que les établissements qui accueillent des mineurs soient aussi transparents que possible et que les enfants qui y sont détenus soient visibles pour la société. Il est indispensable de procéder à des inspections locales et de ne pas se limiter à des inspections nationales, car ces dernières restent parfois très formelles et aux antipodes des réalités locales. La question des traitements inhumains ou dégradants subis par les filles (trop souvent sanglées sur leur lit pour raisons médicales) est également abordée, ainsi que celle du caractère plus humain ou non du recours à la contention physique ou chimique dans certaines situations extrêmes.

17. Selon le professeur Liefaard et les autres participants, il existe un nombre suffisant de dispositions normatives en la matière ; il convient de prendre des mesures pratiques pour préciser le message que ces dispositions véhiculent et contribuer à diminuer le nombre de ces cas.
18. Les participants du PC-CP soulignent que les actes de violence qui impliquent des mineurs sont en augmentation et qu'il est indispensable d'étudier plus en profondeur les causes de cette violence, aussi bien dans la société qu'en milieu fermé, et les moyens d'y remédier. Le PC-CP convient de porter la question à l'attention du CDPC, en vue de consacrer à l'avenir d'éventuels travaux à ce sujet.

VII. Suites à donner à la 17^e Conférence des Directeurs d'administration pénitentiaire avec la participation des directeurs des services de probation (Rome, 2012)

19. La délégation italienne informe le PC-CP des suites données à la 17^e CDAP (Rome, 2012), à savoir la réunion prévue avec les représentants des administrations pénitentiaires des pays du sud de la Méditerranée pour aborder la question des détenus étrangers, ainsi que la création d'une commission mixte de juges d'exécution des peines et d'autres magistrats, pour rechercher des solutions communes pour les politiques de détermination et d'exécution des peines. L'administration pénitentiaire a défini de façon nouvelle le passage en prison et a décidé d'optimiser l'ensemble de l'espace carcéral à l'intérieur des établissements pour modifier le régime pénitentiaire et l'organisation quotidienne de la vie en prison et, ainsi, mieux préparer les détenus à leur remise en liberté.
20. Le PC-CP examine les conclusions de la conférence et rappelle la nécessité de poursuivre un dialogue étroit avec les juges et les procureurs, en vue de réduire le recours à l'emprisonnement et de faire un usage plus efficace des sanctions et mesures dans la communauté.

VIII. Statistiques SPACE [Docs. PC-CP (2013) 5 prov et PC-CP (2013) 6 prov]

21. Le PC-CP examine les éditions provisoires des statistiques SPACE I et SPACE II pour 2011. 49 administrations pénitentiaires ont répondu à l'enquête annuelle menée pour 2011. Depuis plusieurs années consécutives, la Fédération de Russie ne fournit plus de données - les statistiques communiquées quelques temps auparavant à l'équipe SPACE n'ont pu être utilisées car elles concernaient l'année 2010. S'agissant de SPACE II, à la suite des modifications apportées au questionnaire, qui avaient été convenues lors d'une précédente réunion du PC-CP en 2012, le nombre de réponses a considérablement augmenté. Le professeur Aebi donne également des informations quant à sa participation à une table ronde régionale en compagnie de certains correspondants SPACE en 2012. La réunion était organisée par l'administration pénitentiaire tchèque et a offert une excellente occasion d'examiner un certain nombre de questions méthodologiques et autres en suspens. Il renouvelle sa demande de tenue d'une réunion de ce genre plus importante, à laquelle participeraient tous les correspondants nationaux, afin de garantir la continuité et une méthodologie commune de la collecte des données en Europe.
22. Le professeur Aebi expose quelques tendances de la population carcérale établies à partir des données statistiques, à savoir la stabilisation du nombre de détenus en Europe et la diminution du recours aux mesures probatoires. En parallèle, la durée moyenne des peines d'emprisonnement continue d'augmenter régulièrement au fil des ans.
23. Les participants du PC-CP examinent les deux documents et certaines délégations proposent la modification de quelques notes de bas de page des tableaux qui expliquent la situation judiciaire et structurelle de leurs pays respectifs. La longueur des deux documents amène les participants à décider d'accorder une semaine supplémentaire aux délégations pour qu'elles contactent leurs correspondants nationaux et qu'elles envoient leurs commentaires au professeur Aebi avant la publication sur Internet de la version définitive de l'enquête. Ils décident également que les deux études seront envoyées au moins 10 jours avant la prochaine réunion plénière, pour permettre aux participants de finaliser les documents pendant la réunion.

IX. Mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres en matière pénitentiaire

24. Le PC-CP est chargé, conformément à son mandat, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Comité des Ministres, à commencer par les Règles pénitentiaires européennes, les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures et les Règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation. Des questionnaires ont été adressés à plusieurs reprises aux autorités nationales à ce propos ; le dernier d'entre eux a été envoyé en préparation de la CDAP 2011. Le PC-CP doit examiner si cette solution offre le meilleur

moyen d'obtenir les observations des États membres et quelles mesures il convient de prendre pour améliorer encore la mise en œuvre de ces textes.

25. Il décide de reporter ce débat à la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP.

X. 18^e Conférence des Directeurs d'administration pénitentiaire (2013)

26. Le PC-CP examine à l'occasion d'un tour de table les sujets qui pourraient être traités lors de la prochaine CDAP (qui aura lieu à l'automne 2013). Il décide qu'une réunion d'une journée sera organisée avec les juges et procureurs européens, afin de poursuivre le dialogue engagé pour réduire la surpopulation carcérale et rendre plus efficace le recours à la probation et aux sanctions et mesures dans la communauté. Il propose également comme sujet de réflexion possible les causes de la violence en détention et les moyens d'y remédier, y compris par la mise en commun des bonnes pratiques en matière de traitement des délinquants dangereux. La mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe pourrait également faire l'objet de l'un des thèmes de la conférence.
27. Il décide de poursuivre cette discussion par courrier électronique et lors de la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP.

XI. Réunion conjointe PC-CP/PC-OC Mod

28. A la suite des instructions données lors de la session plénière du CDPC (décembre 2012), le PC-CP et le PC-OC Mod débattent conjointement des questions transfrontalières relatives à la surveillance électronique. Cette discussion confirme qu'il n'existe pour l'instant en Europe aucun accord bilatéral ni réglementation particulière applicable à la localisation transfrontalière des prévenus ou des auteurs d'infraction par surveillance électronique ou à la mise en commun des données en la matière. Il s'agit d'une question distincte de celle des équipes policières d'enquêtes conjointes qui exercent leurs activités dans le cadre d'une coopération transfrontalière réglée par des accords bilatéraux, comme c'est le cas dans plusieurs pays européens.
29. Les deux comités jugent par conséquent prématuré à ce stade de régler au niveau du Conseil de l'Europe ces situations éventuelles, et ce pour différentes raisons. Plusieurs pays n'emploient pas la surveillance électronique ; d'autres ont recours à des appareils qui utilisent les fréquences radio, ce qui ne permet pas de localiser le prévenu ou l'auteur d'infraction en dehors de son lieu de résidence. En cas d'utilisation d'un système de localisation par GPS, la décision qui impose cette surveillance électronique prévoit d'ordinaire que l'intéressé doit se trouver à un endroit précis à un moment donné ; le système d'alarme ne se déclenche que si cette règle n'est pas respectée. En dehors de ces cas de figure, aucune restriction de circulation n'est en général imposée. Le prévenu ou auteur d'infraction n'est habituellement pas supposé quitter le territoire d'un pays donné s'il est soumis à une restriction de circulation, mais le respect de cette condition est assuré par la confiscation de son passeport ou d'autres documents de voyage.

XII. Les délinquants dangereux

30. Le PC-CP prend note des informations communiquées par Mme Irene Koeck au sujet de la première réunion du PC-DG-DD, qui a eu lieu en décembre 2012. Il constate que le temps alloué pour l'élaboration d'un projet de recommandation est assez court, ce qui pourrait poser problème, car il s'agit d'un sujet sensible qui doit faire l'objet d'un consensus de la part des États membres du Conseil de l'Europe, dont les systèmes et les structures de traitement des délinquants dangereux diffèrent parfois. Le PC-CP observe également que le PC-DG-DD a décidé de ne pas traiter des prévenus, mais uniquement des délinquants condamnés et jugés dangereux. Le PC-CP estime que cette décision n'est pas conforme à son mandat, qui prévoit l'évaluation « du risque et de la menace que représentent les délinquants dangereux dans les procédures pénales qui pourraient aboutir à une peine de détention du fait de la dangerosité des délinquants ». Il indique que cette tâche implique également de prendre en compte les prévenus susceptibles de présenter un risque pour la société. Le PC-CP fait par ailleurs remarquer que toutes les recommandations pertinentes adoptées ces dernières années ont défini et pris en compte le terme « prévenu », considérant que les sanctions et les mesures étaient également applicables à ce groupe.
31. Le PC-CP décide de nommer M. André Vallotton pour le représenter lors de la prochaine réunion du PC-DG-DD.

XIII. Questions diverses

32. La dimension relative à l'égalité entre les femmes et les hommes des travaux de la plénière du PC-CP a été prise en compte pour l'élaboration du projet de recommandation sur la surveillance électronique et de son projet de commentaire, ainsi qu'à l'occasion de l'examen d'autres points de l'ordre du jour, comme le sport dans les prisons et la violence dans les établissements pour mineurs. De plus, la rapporteure sur l'égalité des genres met particulièrement en avant la journée du 8 mars, tout comme les autres participants, qui soulignent la nécessité de traduire les besoins spécifiques des femmes dans les travaux du PC-CP. En outre, les besoins particuliers des femmes ont été rappelés dans le cadre du point consacré aux Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe, à l'occasion de l'analyse des tableaux portant sur les détenues dans les États membres et du pourcentage de femmes dans les différents tableaux (par exemple le tableau sur les suicides dans les établissements pénitentiaires).
33. La représentation et la participation des hommes et des femmes sont équilibrées au sein de la plénière (sur un total de 43 participants, la plénière du PC-CP se compose de 26 hommes et 17 femmes).

XIV. Dates des prochaines réunions

34. Les dates des prochaines réunions du groupe de travail du PC-CP sont fixées comme suit : 19-21 juin et 25-27 septembre 2013.

OoO

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour	PC-CP (2013) OJ 1 <i>Bilingual / Bilingue</i> <i>Order of business</i>
2) Information / Informations	
3) Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion	PC-CP (2012) 16 <i>English</i> <i>Français</i>
4) Electronic monitoring / Surveillance électronique	PC-CP (2013) 1 <i>English</i> <i>Français</i> PC-CP (2013) 2 <i>English</i> <i>Français</i> CEP questionnaire EM <i>English only</i> CEP questionnaire guiding notes <i>English only</i> CEP analysis of replies <i>English only</i>
5) SPACE	PC-CP (2013) 5 prov PC-CP (2013) 6 prov
6) Exchange of views with the PC-OC / Echange de vue avec le PC-OC	Questionnaire <i>Bilingual / Bilingue</i>
7) Follow-up to the conclusions adopted at the 17th CDAP / Suites à donner aux conclusions adoptées à la 17^e CDAP	Conclusions <i>English</i> <i>Français</i> Conclusions 2nd meeting <i>English</i> <i>Français</i>
8) 18th Conference of Directors of Prison Administration (2013) / 18^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (2013)	

9) Violence in juvenile detention institutions / Violence dans les institutions de détention pour mineurs

Documents
English only
English only
English only
Presentation Mr Liefgaard

10) Sport in prisons / Sport dans les prisons

Documents
English
Français

English
Français

11) Implementation of the CM Recommendations – Round table discussion / Mise en oeuvre des Recommandations du CM – Tour de table

Document
English only

12) Any other business / Questions diverses

PC-GR-DD (2012) 5
English
French

13) Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Apologised/Excusé

ANDORRA / ANDORRE

Apologised/Excusé

ARMENIA / ARMÉNIE

Apologised/Excusé

AUSTRIA / AUTRICHE

Apologised/Excusé

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Namir GULIYEV, Inspector, Operative-regime Department of the Penitentiary Service, Ministry of Justice, Baku

BELGIUM / BELGIQUE

Lamya AMRANI, Attaché CNSE-NCET, DGMJH - SPF Justice, Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Apologised/Excusé

BULGARIA / BULGARIE

Nadya RADKOVSKA, Head of the Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia

Valentina KARAGANOVA, Head of the Department for Correctional and Social activities and Probation, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia

CROATIA / CROATIE

Martina BARIĆ, Head of Unit of Special Treatment Programmes for Prisoners and Juveniles, Treatment Department, Head Office of the Prison Administration, Ministry of Justice, Zagreb

CYPRUS / CHYPRE

Korallia TSIAKLIDOU, Administrative Officer A, Ministry of Justice and Public Order, Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Andrea MATOUSKOVA, Head of Section for Methodology, Strategies and Analysis, Headquarters of Czech Probation and Mediation Service, Prague

DENMARK / DANEMARK

Annette ESDORF, Ministry of Justice, Department of Prisons & Probation, Copenhagen

ESTONIA / ESTONIE

Apologised/Excusé

FINLAND / FINLANDE

Apologised/Excusé

FRANCE

Apologised/Excusé

GEORGIA / GÉORGIE

Ekaterina PACHULIA, Head of Social Affairs Unit, Ministry of Correction Legal Assistant, Penitentiary Department, Tbilisi

GERMANY / ALLEMAGNE

Jan MACLEAN, Acting Head of Unit, Federal Ministry of Justice, Berlin

GREECE / GRÈCE

Apologised/Excusé

HUNGARY / HONGRIE

Attila JUHÁSZ, Prison Governor, Senior member, Heves County Remand Prison, Heves County Remand Prison, Eger

ICELAND / ISLANDE

Apologised/Excusé

IRELAND / IRLANDE

Gerry McDONAGH, Principal Officer, Prisons & Probation Policy Division, Department of Justice and Equality, Dublin

ITALY / ITALIE

Roberta PALMISANO, Magistrate, Office of the Head of the Italian Department of Penitentiary Administration (DAP), Rome

LATVIA / LETTONIE

Kristine KIPENA, Head of Unit of Punishment Execution Policy, Ministry of Justice, Riga

LIECHTENSTEIN

Apologised/Excusé

LITHUANIA / LITUANIE

Apologised/Excusé

LUXEMBOURG

Apologised/Excusé

MALTA / MALTE

Apologised/Excusé

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Vera MIHAILOV, Public Relation and Mass-media specialist, Department of Penitentiary Institutions, Chisinau

Vladimir POPA, Head, Central Probation Office, Chisinau

MONACO

Apologised/Excusé

MONTENEGRO

Apologised/Excusé

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Apologised/Excusé

NORWAY / NORVÈGE

Apologised/Excusé

POLAND / POLOGNE

Apologised/Excusé

PORTUGAL

Apologised/Excusé

ROMANIA / ROUMANIE

Apologised/Excusé

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Apologised/Excusé

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Apologised/Excusé

SERBIA / SERBIE

Apologised/Excusé

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Apologised/Excusé

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Slava NOVAK, Head of the International Cooperation, Head Office, Prison Administration, Ministry of Justice and Public Administration, Ljubljana

SPAIN / ESPAGNE

Apologised/Excusé

SWEDEN / SUÈDE

Apologised/Excusé

SWITZERLAND / SUISSE

Walter TROXLER, Chef de l'Unité exécution des peines et mesures, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Berne

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE”

Apologised/Excusé

TURKEY / TURQUIE

Yaşar TURAN, Judge, Ministry of Justice, General Directorate of International Law and Foreign Relations, Ankara

UKRAINE

Apologised/Excusé

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Diana SYMONDS, Policy Adviser, Sentencing Policy and Penalties, Ministry of Justice, London

* * * *

WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)

Alina BARBU

Chief of service, Public law division, Directorate of Drafting legislation, Ministry of Justice, Bucharest, Romania

Harald FØSKER

Director of International Cooperation, Correctional Services Department, Ministry of Justice, Oslo, Norway

Antanas JATKEVIČIUS

Head of Criminal and Administrative Law Unit, Legal Department, Office of the Parliament; Vilnius, Lithuania
Research fellow, Lithuanian Institute of Law, Vilnius, Lithuania

Joerg JESSE

Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Irene KOECK

Director/Senior Public Prosecutor, Federal Ministry of Justice, Vienna, Austria

Peter LINDSTRÖM

Associate Professor, Polismyndigheten i Stockholms Län, Stockholm, Sweden

Mauro PALMA

VICE-CHAIR OF THE PC-CP / VICE-PRÉSIDENT DU PC-CP

Director, Istituto della Enciclopedia Italiana - Professor, Istituto Superiore Studi Penitenziari (ISSP) / Superior Institute for Penitentiary Studies, Roma, Italy

Pavel STERN *Apologised/Excusé*****

Director, Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation Service (Probacni a mediacni sluzba), Prague, Czech Republic

André VALLOTTON

CHAIR OF THE PC-CP / PRÉSIDENT DU PC-CP

Ancien Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires pénitentiaires, Département de la Sécurité et de l'Environnement, Chef de projet, Unité d'appui au Programme d'appui de la réforme du Système pénitentiaire, Ministère de la Justice c/o DGAPR, Alger

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Marcelo AEBI

Professeur, Vice-directeur, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

Dominik LEHNER (Dr.)

Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department Basel-City, Switzerland

Ton LIEFAARD

Prof. Dr. T. (Ton) Liefwaard, Professor of Children's Rights (UNICEF Chair), Leiden University, Law School, Leiden, The Netherlands

Robert Michael NELLIS

Emeritus Professor of Criminal and Community Justice, University of Strathclyde, School of Law, Glasgow, United Kingdom

* * * * *

MEMBERS OF THE COMMITTEE OF EXPERTS ON THE OPERATION OF EUROPEAN CONVENTIONS ON CO-OPERATION IN CRIMINAL MATTERS (PC-OC) / MEMBRES DU COMITE D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PENAL (PC-OC)

ARMENIA / ARMENIE

Armenuhi HARUTYUNYAN, Head of Division of Judicial Commission, Department of International Legal Affairs, Ministry of Justice of the Republic of Armenia, Yerevan

AUSTRIA / AUTRICHE

Barbara GOETH-FLEMMICH, Director, Head of Division for International Penal Law, Ministry of Justice, Vienna

BELGIUM / BELGIQUE

Erik VERBERT, Senior Deputy Legal Adviser, Central Authority, DG Legislation, Ministry Federal Public Service Justice, Brussels

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Miroslav KUBÍČEK, Legal Officer, International Department for Criminal Matters, Ministry of Justice, Praha

FRANCE

Stéphane DUPRAZ, Magistrat, Bureau de l'entraide pénale internationale, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Ministère de la Justice, Paris

GERMANY / ALLEMAGNE

Gabriele GRÄTSCH, Federal Ministry of Justice, Division for International Criminal Law, European and Multilateral Criminal Law Cooperation, Berlin

ITALY / ITALIE

Eugenio SELVAGGI, Head of Department of Justice, Ministry of Justice, Palazzo di Giustizia, Roma

LUXEMBOURG

Pascale MILLIM, Attachée de Gouvernement, Direction des affaires pénales et judiciaires, Centre administratif Pierre Werner, Ministère de la Justice, Luxembourg-Kirchberg

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Selma DE GROOT, **CHAIR OF THE PC-OC / PRESIDENTE DU PC-OC**, Legal Adviser, International Legal Assistance in Criminal Matters Division, Ministry of Justice, Den Haag

POLAND / POLOGNE

Malgorzata SKOCZELAS–RACZKOWSKA, Expert, Département de la Coopération Internationale et des Droits de l'Homme, Section des Traités, Ministère de la Justice, Varsovie

RUSSIA / RUSSIE

Vladimir P. ZIMIN, First Deputy Chief, General Department for International Legal Co-operation, Office of the Prosecutor General, Moscow

SWEDEN / SUEDE

Per HEDVALL, Director, Division for Criminal Cases and International Judicial Co-operation, Ministry of Justice, Stockholm

SWITZERLAND / SUISSE

Erwin JENNI, Chef de la "section extraditions" près l'Office fédéral de la justice, Office fédéral de la justice, section extradition, Ministère de la Justice et Police, Berne

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Apologised/Excusé

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Apologised/Excusé

CANADA

Apologised/Excusé

JAPAN / JAPON

Apologised/Excusé

MEXICO / MEXIQUE

Diego SANDOVAL PIMENTEL, Stagiaire, Mission permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES
GOUVERNEMENTALES**

**UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA
DROGUE ET LE CRIME (UNODC)**

Apologised/Excusé

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Apologised/Excusé

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Apologised/Excusé

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION (CEP)

Willem VAN DER BRUGGE, Secretary General CEP, the European Organisation for Probation, Utrecht, Netherlands

Daniel BIANCALANA, Service Central d'Assistance Sociale (SCAS)/ Parquet Général - Service de Probation, Luxembourg

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Rob ALLEN, Penal Reform International, London, United Kingdom

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Kirsten HAWLITSCHK, Executive Director, The Hague, Netherlands

* * * *

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Apologised/Excusé

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

**DIRECTORATE GENERAL I - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW
INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME DIRECTORATE**

**DIRECTION GÉNÉRALE I - DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT
DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Jan KLEIJSEN
Director / Directeur

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Ivan KOEDJIKOV
Head of Department / Chef de Service

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Iliana TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire auprès du PC-CP

Oscar ALARCÓN JIMÉNEZ
Co-Secretary of the CDPC / Co-Secrétaire du CDPC

Christine COLEUR-MOREL
Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Lucie DE BURLET
Sara WEBSTER
Isabelle MARCHINI